



APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT CAS SANS PRÉ QUALIFICATION LANCÉ POUR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VILLE DE TIVAOUANE N° D / 759 / A3



1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal Sud Quotidien en date du 29 Janvier 2010.
2. L'Etat du Sénégal dans le cadre du Budget Consolidé d'Investissement a décidé de financer le programme de modernisation de la ville de Tivaouane et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour des travaux de réhabilitation, d'élargissement, de construction de routes, d'assainissement des eaux pluviales, de déplacements de réseaux divers dans le cadre dudit programme.
3. L'AGEROUTE SÉNÉGAL (Agence des Travaux et de Gestion des Routes), agissant au nom et pour le compte du Ministère de la Coopération Internationale, des Transports Aériens, des Infrastructures et de l'Énergie, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer lesdits travaux. Le délai prévisionnel de réalisation de ces travaux est de **soixante (60) mois**.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n° 2011-1048 du 27 juillet 2011 portant code des marchés publics du Sénégal. **Les entreprises non communautaires sont admises à soumissionner mais doivent être en groupements conjoints avec des entreprises communautaires ou entreprises issues d'Etats membres appliquant le principe de réciprocité.**
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'AGEROUTE SÉNÉGAL – Direction Générale – auprès de Mr Ndiaye Diouf NDIAYE (courriel : ndndiaye@ageroute.sn) ou Bocar Malick MBOW (courriel : bmmbow@ageroute.sn) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'AGEROUTE SÉNÉGAL sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar à compter du **30 Janvier 2012** pendant les heures d'ouverture 8 heures à 13 heures 30 minutes et 14 heures 30 minutes à 17 heures (heures locales).
6. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - 6.1. Conditions techniques**
 - a) Avoir une expérience générale des marchés, en tant qu'entrepreneur au cours des dix (10) dernières années.
 - b) Avoir réalisé au cours des dix (10) dernières années :
 - un (1) projet d'un montant d'au moins 32,5 milliards comportant des travaux de routes, d'assainissement des eaux pluviales en milieu urbain suivant une approche « programme » sur au moins trois (3) ans.
 - et un (1) projet routier d'un montant d'au moins 7 milliards de F CFA.Les Candidats devront fournir les attestations de travaux. Les prestations qui ne sont pas accompagnées d'une attestation ne seront pas comptabilisées. De plus, ne seront pris en compte que les travaux réalisés à hauteur de 80 % au minimum.
 - c) Disposer du matériel minimum défini dans les critères de qualification figurant dans les DPAO, en parfait état de marche.
 - d) Disposer du personnel clé défini dans les critères de qualification figurant dans les DPAO.
- 6.2. Conditions financières**
 - a) a-1) Le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen concernant l'exécution de travaux de construction pour les trois dernières années précédentes (2008, 2009 et 2010) supérieur ou égal à : **Vingt Trois milliards de francs (23 00 000 000 FCFA)**.
 - a-2) En cas de groupement, les chiffres d'affaires annuels moyens concernant l'exécution de marchés de travaux de construction pour les trois années précédentes (2008, 2009 et 2010) de chacun des membres du groupement, joint-venture/consortium autres que le chef de file doivent être supérieurs à : **Six Milliards Neuf Cent Millions de francs (6 900 000 000 FCFA)**.

Ageroute (suite)

a-3) Le mandataire du groupement (chef de file) devra quant à lui, réaliser un chiffre d'affaire annuel moyen de: **Treize Milliards Huit Cent Millions de francs (13 800 000 000 FCFA)** pour les trois années précédentes (2008, 2009 et 2010).

b) Le soumissionnaire doit pouvoir justifier de liquidités et/ou de facilités de crédits d'un minimum de **Quatre milliards Cinq Cent millions de francs (4 500 000 000 FCFA)**, auprès d'un établissement financier.

Voir le Document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse de l'AGEROUTE SÉNÉGAL mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de **Deux cent mille (200 000) F CFA** par chèque certifié et barré émis au nom de l'AGEROUTE SÉNÉGAL ou par versement au compte n° **022007105706.54** ouvert au nom de l'AGEROUTE SÉNÉGAL auprès de la banque SGBS sise à l'Avenue du Président Léopold Sédar SENGHOR à Dakar.
8. Les offres devront être soumises à l'AGEROUTE SÉNÉGAL sise à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **20 Mars 2012 à 10 heures 30 minutes précises (heures locales)**. **Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.**
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'AGEROUTE SÉNÉGAL à l'adresse ci-dessus le **20 Mars 2012 à 10 heures 30 minutes précises (heures locales)**.
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant **d'Un Milliard (1.000.000.000) F CFA** et rester valides pour une durée de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de leur remise.

Le Directeur Général
Ibrabima NDIAYE